

ORDONNANCE DE POLICE
JOURNÉE SPORTIVE. FERMETURE PARKING DES BRESSAIX

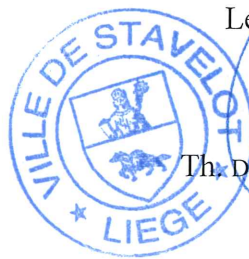
Le Bourgmestre,

- Vu l'organisation d'une journée sportive par le Service des Sports de la Province de Liège au Hall des Sports et au parking des Bressaix ainsi qu'à la plaine Eugène Daxhelet ;
- Attendu qu'il y a lieu de déroger au règlement communal sur la signalisation routière ;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- Vu l'urgence,
- A l'unanimité,

ARRETE :

- Article 1. Le vendredi 26 avril 2024 de 07 h.00 à 16 h.00, le parking des Bressaix et le pont des Bressaix seront fermés et interdits à la circulation et au stationnement des véhicules.
- Article 2. La signalisation sera placée conformément aux dispositions du Code de la Route et de l'arrêté ministériel du 07.05.1999.
- Les signaux devront être masqués ou enlevés dès que leur présence ne sera plus justifiée.
- Article 3. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 4. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 24 avril 2024.



Le Bourgmestre,

Th. DE BOURNONVILLE.